

# Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

HONNEUR ET PATRIE ?

PRIX

DU JOURNAL,

DE L'ABONNEMENT

Rue P. Castellanos n. 162.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et le lendemain de fêtes exceptés. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on adressera les lettres et avis à M. JH. REYNAUD propriétaire gérant.

3 PIASTRES par mois.

## Europe

### NOUVELLES DIVERSES.

(Extraits de la Semaine.)

L'examen du projet de Constitution est à peu près terminé dans les bureaux.

Les questions qui ont été l'objet des discussions les plus approfondies sont : le mode d'élection du président ; la représentation par une chambre unique ou deux chambres ; le remplacement militaire ; le droit au travail.

L'élection du président par le suffrage universel a prévalu.

Inspirés par de récentes circonstances, quelques uns auraient voulu que l'élection se fit, au moins la première fois, par l'Assemblée.

C'était sacrifier un principe pour parer à un accident.

La République a déjà donné assez de gages de sa force et de sa stabilité pour n'avoir pas à craindre les entreprises des prétendants.

Et puis, de ce qu'ils sont en nombre, il s'ensuit que tous sont immuables.

En effet, l'opinion monarchique a perdu la majorité dans le pays par ses divisions profondes. En se partageant entre trois dynasties irréconciliables, elle affaiblit sa puissance de toute la force qu'elle donne à ses vieux attachements.

Une et indivisible, elle serait formidable.

Divisée comme elle l'est obstinément, elle ne représente plus que trois minorités, dont chacune ne peut rien sans les autres et n'a rien à en attendre.

La République seule peut aujourd'hui les mettre d'accord en donnant l'exclusion à toutes les trois. Or, il est naturel au cœur humain de se consoler de la perte d'un bien en voyant que l'adversaire perd l'équivalent. Les partis monarchiques se rallieront donc à la République qui repousse, à la satisfaction de tous, les deux prétendants dont chacun d'eux ne veut pas.

La République, d'ailleurs, en maintenant énergiquement l'état de la société avec de sages et progressives réformes, sera pour tous les partis politiques un refuge auquel on s'attachera en proportion de la sécurité qu'on y aura trouvée contre les entreprises anti sociales.

Ce sont toutes ces considérations qui ont fait adopter sans crainte le mode du suffrage universel pour la première nomination du président.

Le principe des deux chambres a encore beaucoup de partisans. En raison des habitudes prises, ou si l'on veut des préjugés établis, on pourrait même dire qu'il a la majorité dans le pays, qu'il prévaut dans tous les esprits pratiques.

Les esprits spéculatifs, les logiciens inflexibles le repoussent. En même temps quelques calculateurs ne sont pas fâchés de le mettre à l'œuvre, sauf à revenir au système bicamériste après avoir constaté ses inconvénients par une expérimentation de quelque temps.

Quoi qu'il en soit, sur les quinze bureaux, un seul s'est prononcé en faveur des deux chambres. C'est donc à une majorité, approchant l'unanimité, que la Commission proposera le système d'une seule Assemblée législative.

Elle proposera aussi le maintien du remplacement militaire.

Quelque belliqueuses que soient les dispositions instinctives du Français, il n'en est pas moins porté naturellement à la culture des arts libéraux. Obliger chaque citoyen de 20 ans à être soldat, ce ne serait donc rien moins qu'interdire à tous les carrières intellectuelles qui exigent des études précoces, un exercice assidu, dont les fruits se flétrissent et se perdent par la moindre interruption.

L'obligation du service a pu être opportune dans un état despotique et militaire comme la Prusse, et là encore on offre aux vocations sacrifiées, aux carrières rompues un dédommagement assuré dans les fonctions civiles.

En France, la fantaisie a une immense influence sur la vie. On ne pliera pas l'esprit des Français à l'uniformité mécanique des institutions prussiennes.

Substituer à cette disposition impérative des réglemens sévères pour écarter les mauvais remplaçants, créer un

bon système de primes pour les réengagements ; voilà ce qui est indiqué par la voix publique comme la meilleure réforme.

Les plaintes répétées des chefs de corps contre le remplacement sont, du reste, motivées, par l'avantage et la commodité qu'il y aurait pour eux à ne recevoir dans les rangs que de bons sujets dociles à l'instruction, scrupuleux observateurs de la discipline. La mauvaise conduite de beaucoup de remplaçants est sans doute un embarras et un mauvais exemple dans les régiments ; mais, d'une part, leur amélioration fait partie du devoir et du talent des chefs ; et, d'autre part, on peut diminuer le mal par de nouvelles mesures préventives.

Quand à l'objection qui naît de l'inégalité des charges, elle tombe devant le bien qu'offre le prix du remplacement à certaines individus, à certaines familles, et, devant cette considération très puissante en France, qu'on ne saurait courber sous le joug d'une égalité brutale et interprétée judaïquement, les natures d'élite, les vocations déterminées que la Providence donne aux sociétés dans ses jours de munificences. Comprend-on Montesquieu, Molière, Pascal, Corneille, etc., appelés sous les drapeaux et maniant le mousquet *invitâ Minervâ* ?

Le droit au travail a été vivement controversé. Ce droit a besoin d'une bonne définition. Il faut entourer son application de sages et prévoyantes précautions ; car il est certain qu'on peut, en son nom, ouvrir la porte aux abus. Mais, le nier serait, nous le craignons, nier une des conséquences les plus justes et les plus nécessaires de la révolution, une des conditions les plus essentielles du progrès social. Ni la charité chrétienne, ni la philanthropie philosophique, ni la justice humaine ne peuvent souffrir qu'il y ait des hommes condamnés à mourir de faim avec la bonne volonté de travailler lucrativement. Le remède d'un mal social aussi terrible doit être recherché, il doit se trouver.

Il reste à faire le rapport sur le projet de Constitution, ce qui pourra avoir lieu du 12 au 15 du mois prochain. Quelles que soient l'époque et la marche de la discussion, il paraît difficile que le président de la République puisse être élu avant deux ou trois mois. Il court dans l'Assemblée des bruits de prorogation après ce terme. On voudrait donner aux représentants quelques repos avant la discussion de lois organiques. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que cet interregne parlementaire devra être subordonné à la situation politique et aux incidents que l'avenir tient en réserve.

En attendant, la tranquillité publique se consolide de jour en jour. La partie saine des travailleurs comprend peu à peu toute l'étendue du crime commis, sous le prétexte de l'intérêt commun, par une minorité violente et spoliatrice. La reprise du travail ramène les transactions. Dans toutes les villes industrielles les acheteurs reparaissent et les commandes reprennent leur cours. Le commerce de luxe seul est destiné à une stagnation prolongée. Paris en souffre particulièrement ; l'amélioration y est plus faible et moins sentie, à proportion, que dans les centres commerciaux de la province. Mais que les affaires se rétablissent au dehors, que les étrangers soient attirés par une situation plus calme, par une sécurité de plus en plus assurée, et bientôt on verra se rouvrir la source interrompue de l'industrie parisienne. Ni la fantaisie, ni l'invention ingénieuse, ni le bon goût ne sont réellement bannis de la grande métropole. Ils dorment, il suffit de les réveiller pour attirer l'Europe par de nouveaux chefs-d'œuvre.

Toute précaution prise contre un danger social, toute agression victorieusement repoussée, tendent à ramener la paix dans les esprits et dans les choses. Sous ce rapport, le pays se félicitera du vote de la loi réglementaire des clubs, et de la discussion de la proposition Proudhon.

Beaucoup de gens confondent et confondront peut-être toujours le droit de réunion, le droit d'association avec le droit de conspiration. Cette aberration, ce danger, s'explique, nous l'avons déjà dit, par l'existence d'une race d'hommes qui portent en eux l'exagération des vices nationaux, l'impatience de tout joug, l'horreur de toute chaîne, le mépris de toute autorité. Ces hommes sont destinés à n'accepter volontairement aucun gouvernement et à conspirer toute leur vie. C'est pour eux, c'est par eux

qu'ont été inventées les sociétés secrètes, ces labyrinthes ténébreux où de plus sages, où de plus dignes ont eu parfois le tort de se fourvoyer.

Un gouvernement fondé sur le suffrage universel a plus de droit qu'un autre à se garantir des entreprises des conspirateurs. Il doit appeler ses ennemis en rase campagne, et empêcher qu'on ne le mine traîtreusement sous terre.

C'est le sentiment de ce droit, de ce devoir, qui a porté la commission et le ministère à compléter le régime des clubs par des dispositions applicables à toutes les réunions sous quelque dénomination, sous quelque objet qu'elles se présentent ou se déguisent.

Nous avons demandé, à plusieurs reprises, guerre ouverte aux sociétés secrètes. Sous une forme de gouvernement qui fait régner la volonté du plus grand nombre, qui donne la liberté à toutes les opinions, et tend à satisfaire de plus en plus tous les besoins, conspirer est, selon nous, l'œuvre de la perversité et de la lâcheté. Nous ne pouvons donc qu'approuver vivement les principes sains, les dispositions efficaces qui sont sortis triomphants de la discussion et que l'Assemblée a traduits en loi. Grâce à elle, les clubs, expression naturelle du droit de réunion, cesseront d'être dangereux, et il ne sera pas possible de masquer des conciliabules séditieux sous le nom de cercles inoffensifs. Les sociétés secrètes ne seront pas entièrement impossibles, mais elles deviendront plus difficiles à organiser. On pourrait, d'ailleurs, ajouter encore aux moyens de prévention, en augmentant l'intimidation par l'aggravation de la pénalité.

Voilà pour les ennemis secrets du gouvernement établi. Quand aux ennemis de la propriété, aux promoteurs de la spoliation, ils verront dans la déconvenue de leur apôtre, M. Proudhon, la preuve que les esprits ne sont pas à la hauteur de leurs conceptions, et que ceux qui possèdent ont encore le préjugé de la conservation.

Nous n'étonnerons personne en annonçant que le comité saisi de la fameuse proposition en a voté le rejet à l'unanimité. Le rapport lumineux de M. Thiers était à peine nécessaire pour exposer l'extravagance d'un système qui, sous prétexte de mettre fin à la gêne, ne faisait que la déplacer. Il faut toutefois remarquer que l'auteur avait enlevé à sa proposition le caractère d'une application doctrinale pour la réduire à une simple ressource financière. Même dans ces termes, le rapporteur n'a pas eu de peine à en démontrer les vices, disant plus : l'innuité.

Les calculs pratiques qu'il a apportés à la tribune ont démontré une fois de plus tout le mal que peuvent faire certains esprits rêveurs qui, livrés aux abstractions, procédant en tout par l'absolu, laissant de côté les faits, l'expérience, les chiffres positifs, ne savent que créer des échafaudages, des monstres, et enterrer la réalité sous l'illusion, la raison sous le paradoxe.

En définitive, M. Thiers a fait toutes les études statistiques, tous les calculs d'application qu'aurait dû faire M. Proudhon, et il n'en a pas fallu davantage pour prouver d'une manière irréfutable que la proposition est inadmissible, le système inapplicable, et que les résultats seraient diamétralement opposés à ceux qu'en attend son auteur. Tel a été le sentiment de l'Assemblée.

Comme mesure bien préférable à ces utopies novatrices, elle a sanctionné l'appel fait au crédit par le ministre des finances. Le crédit, voilà une ressource bien vulgaire et bien surannée ; mais c'est encore la plus honorable et la plus sûre pour un bon gouvernement. La présence qu'on lui donne suffit seule à son succès ; elle accue un sentiment de confiance dans le pays et une moralité politique qui doivent relever immédiatement les esprits abattus et rendre l'espoir aux plus découragés.

Le vote de l'emprunt a cependant offert une innovation. Le ministre et l'Assemblée ont attendu, pour fixer le taux de l'émission, que l'heure de l'agiotage fût passée. Les spéculateurs effrayés ont dû murmurer ; cela n'empêchera pas, nous l'espérons, cette sage et morale précaution de se renouveler.

Le pouvoir exécutif a fait lever les scellés opposés sur les presses des journaux suspendus. C'était une satisfaction due aux intérêts des imprimeurs privés de leur instrument industriel. Il est à regretter que les nécessités du moment, dont le pouvoir seul est le meilleur juge, ne

lui aient pas encore permis de lever l'interdit qui frappe plusieurs organes de la presse. I. en coûte à la liberté de voir prolonger cette suspension d'un droit politique si sacré. L'Assemblée hâtera, sans doute, par la prompts discussion de la loi sur les journaux, la fin d'un état de choses si pénible pour les amis de la liberté et pour le gouvernement lui-même dont les principes sont hors de conteste.

En attendant, elle a honoré la presse dans un de ses plus estimables représentants. Les journées de juin, fatales à tant de bons citoyens, ont coûté la vie à un publiciste distingué, au citoyen Dornès, que l'art a vainement espéré sauver. L'Assemblée, juste rémunératrice d'un mérite qui rejaillissait sur elle, a voté d'enthousiasme une pension à la famille de l'honorable écrivain, de l'élite du peuple. C'est par de tels actes de justice et de munificence qu'un pays s'honore et conserve sa couronne de gloire civique.

Par une persistance singulière, la Corse, on le sait avant élu le citoyen Louis Bonaparte postérieurement à sa démission. L'Assemblée se voyait à la veille d'un débat décisif et peut-être orageux à propos de cette élection. L'expectant, instruit par l'expérience, peut être aussi par les événements de juin, a adressé à l'Assemblée une nouvelle démission accompagnée d'une franche adhésion à la République française. Cette tardive résipiscence a été bien accueillie. Nous en aurons donc fini avec l'Empire!

Une circulaire de M. le ministre de la Justice, adressée aux procureurs généraux, fait connaître à ces fonctionnaires que le gouvernement n'a demandé aucun crédit pour la célébration des anniversaires des journées de Juillet, et que son intention est qu'aucune fête ne soit célébrée, l'époque de la fondation de la République devant être seule à l'avenir l'objet d'une solennité nationale; le cours de la justice ne sera donc interrompu dans aucun arrondissement pendant les 27, 28 et 29 juillet.

On a parlé souvent de l'état de nos stations navales et de la nécessité de les mettre sur un pied respectable, en rapport avec la grandeur de la France. La question a été examinée par le conseil d'amirauté, et le nombre de nos stations principales a été fixé à vingt, qui sont, indépendamment de l'escadre de la Méditerranée, les stations du Levant, de Tunis, de l'Algérie, des côtes d'Italie, des côtes méridionales d'Espagne, des côtes septentrionales d'Espagne, des îles Baléares, des Antilles et du golfe du Mexique, du Brésil et de la Plata, de Cayenne, de l'océan Pacifique, des îles Marquises et de la Société, de Terre-Neuve, des côtes d'Islande, de l'île Bourbon, des mers de la Chine et de la Nouvelle Zélande. La plupart de ces stations vont être renforcées.

#### ASSEMBLEE NATIONALE.

Séance du 15 juillet.

L'ordre du jour appelle les rapports de pétitions.

M. Sarrans, — rapporteur, à la parole. Les Chrétiens et les Maronites du Mont Liban demandent que la France étende sur eux et sur tous les habitants du Mont Liban la haute protection qu'elle leur accordait de temps immémorial.

Le comité propose le renvoi de la pétition à M. le président du conseil et à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Bastide, — ministre de la marine, chargé par intérim des affaires étrangères, dit que le gouvernement français doit veiller à ce que les chrétiens ne soient pas troublés dans l'exercice de leur culte, quels que soient d'ailleurs les principes qui doivent prévaloir par la suite. La voix faible de l'orateur ne nous permet pas de saisir ses paroles, qui ne viennent pas jusqu'à nous.

M. Poujoutat. — Je dois rendre hommage au lumineux rapport de M. Sarrans et aux nobles sentiments exprimés par M. le ministre des affaires étrangères par intérim.

Quelques voix : On ne l'a pas entendu.

M. Poujoutat. — Je crois cependant pouvoir ajouter quelques mots en faveur de la population des chrétiens du Liban, cette Pologne d'outre mer, cette Irlande de l'Orient. (Léger mouvement.)

Depuis sept cents ans les Maronites sont restés sous la protection de la France. L'Angleterre, pour opposer une puissance à cette puissance, a formé la nation des Druses; les Druses sont armés, tandis que les Maronites sont désarmés. Ce sont les Druses qui, bien que beaucoup moins nombreux, oppriment aujourd'hui les Maronites. J'aurais voulu que la grande voix de la France se fit entendre dans les montagnes du Liban, pour que la situation

actuelle des Maronites ait un terme, et qu'ils soient mis au moins à l'égal des Druses. J'aurais voulu que la France intervint pour leur donner les ressources dont ils ont besoin, afin de recouvrer le rang qu'ils possédaient autrefois et qu'ils n'auraient jamais dû perdre.

Le double renvoi proposé par la commission est prononcé.

#### MONTREVIDELO.

18 OCTOBRE 1848.

Les événements qui se déroulent avec une rapidité extraordinaire sur le théâtre de la guerre italienne absorbent l'attention de toute l'Europe.

L'héroïsme des Italiens a été plutôt vaincu par les discordes intestines que par la supériorité numérique des troupes autrichiennes. Les deux dernières victoires de l'Autriche ne sont qu'un simple retard apporté à l'émancipation de l'Italie, si la plus parfaite union parvient à régner entre toutes les parties de l'ancien continent des maîtres du monde. Jusqu'ici, malheureusement toutes n'ont pas compris que l'union était nécessaire à l'intérieur pour assurer le triomphe à l'extérieur. L'enthousiasme et l'amour de la patrie promettaient une victoire facile, de futilles considérations de parti l'ont inutilisées. C'est une partie à recommencer. Les peuples, comme les individus doivent, au prix des plus lourds sacrifices, acquiescer l'expérience qui leur manque; c'est une des lois immuables de la nature. Espérons que l'oriflamme des trois couleurs italiennes couvrira prochainement de son ombre tous les enfants de l'Italie groupés autour d'un seul drapeau.

#### NOUVELLES D'EUROPE.

##### ITALIE.

Deux divisions autrichiennes ont passé le Pô, l'une d'elles occupe Ferrare, l'autre destinée à l'occupation de Boulogne a été repoussée par la population de cette ville. Le Pape a énergiquement protesté contre la violation du territoire des Etats de l'Eglise.

— Les ministres Casati et Gioberti, porteurs de la démission en masse du cabinet, arrivèrent le 9 à Vigevano où se trouvait alors le quartier général de l'armée lombarde-piémontaise. Le roi Charles Albert accepta cette démission et chargea MM. Merlo et le comte de Ravel, de la composition d'un nouveau ministère.

Charles Albert a porté le 12, son quartier général à Alexandrie.

##### ALLEMAGNE.

En Allemagne, la question des duchés paraissait devoir être résolue pacifiquement. On annonce l'abdication de l'empereur d'Autriche en faveur de son neveu l'archiduc François Joseph.

##### ANGLETERRE.

En Angleterre, l'Irlande, malgré les mesures de répression dont elle était l'objet, inspirait toujours de sérieuses inquiétudes. L'emprisonnement d'O'Brien avait contribué à développer l'animosité et l'esprit révolutionnaire de ce pays.

##### France.

La France était tranquille. L'Assemblée continuait ses travaux. Les journaux de la capitale sollicitaient l'oubli du passé et imploraient le pardon des moins coupables entre les accusés des événements de juin, mais le gouvernement, convaincu que cette insurrection n'avait éclaté que parce qu'on avait agi avec trop de faiblesse contre les auteurs de celle du 15 mai, avait résolu de ne pas entraver l'action des lois et de laisser tomber son glaive sur les têtes coupables. Le rapport de la commission devait être lu le 21 à l'Assemblée Nationale. Cependant on était convenu de supprimer de ce rapport toutes les dépositions qui sans utilité pour l'éclaircissement de l'instruction générale ne servaient qu'à re-

veiller dans les esprits de nuisibles animosités. On parle beaucoup d'un banquet-monstre, qui devait avoir prochainement lieu et destiné à servir d'autel de réconciliation à tous les partis. Le patriotisme, les talents administratifs du général Cavaignac et l'attitude digne et énergique de son gouvernement lui avaient concilié l'affection générale.

— Le 6 août, le premier convoi des condamnés à la deportation, est parti du Havre pour Brest où on leur fera connaître le lieu de leur destination. Ce premier convoi devait être immédiatement suivi de plusieurs autres. Les agents diplomatiques de l'Espagne, du Danemark, de la Hollande, de la Toscane et du royaume des Deux Siciles, étaient arrivés à Paris où ils doivent résider.

On annonce comme certaine la médiation française en Italie sur les bases suivantes :

L'Autriche conserverait les Etats Vénitiens et abandonnerait la Lombardie qui en retour reconnaîtrait une partie de la dette autrichienne. D'autres, au contraire, assurent que cette médiation n'a pour but que de faire signer une trêve entre les belligérants qui se maintiendraient dans leur lignes respectives jusqu'à la convocation d'un congrès européen où se réglerait définitivement la question d'Italie.

#### PARTIE COMMERCIALE.

##### DOUANE.

Dechargement d'outre mer. — 18 octobre.

Antonini, 49 bordelaises vin 4 pipes eau de vie 13 pipes vin 4 demi idem idem 400 potiches huile 94 caisses vermicelles 20 demi caisses idem 1 caisse huile.

Dellazoppa, 14 caisses vitres 10 bordelaises et 10 demi idem vin blanc 9 bordelaises vin rouge

Jaime Cibils, 552 paniers pommes de terre 24 sacs idem. Escadre française, 232 sacs farine.

Arrias et Charry, 59 paniers pommes de terre.

Montero, 34 paniers lard 39 sacs pommes de terre.

Llavallol, 490 carreaux en marbre 380 buches.

Negron, 80 pièces bois moyeux pour charrettes 1 sac de pommes de terre.

Narizano, 19 sacs farine manioc 9 barrils pistaches 6 barrils farine de maïs.

Entré à l'entrepôt. — 18 octobre.

Llavallol, 311 sacs haricots 1 caisse marchandises 110 sacs farine

Marine anglaise, 31 tonneaux charbon de pierre.

Sorti de l'entrepôt. — 18 octobre.

Nuttall, 4 caisses papier 105 barrils cloux

#### AVIS NOUVEAUX.

##### FABRIQUE DE CHINCHIBIERRE.

A 3 VINTINS LA BOUTEILLE,  
RUE ITUZAINGO, N° 140.

Tient un Depot drès l'Eglise du Cordon derrière la commandance d'Armes, signale par un pavillon blanc portant ces mots : FABRICA DE CHINCHIBIER.

Les ouvrages suivants reliés ou brochés sont en vente à l'imprimerie du PATRIOTE.

Des Pêches Capitales. — L'Ogueil.

Les Pêches Mignons.

Gingènes ou Lyon en 1793.

Les Mystères de l'Inquisition.

La Gorgone.

Le Juif-Errant.

Les Mystères de Paris.

Tous ces ouvrages se vendent au Rabais.

#### AVIS.

L'administration de la Loterie de la Charité a besoin de deux ou trois personnes françaises offrant des garanties convenables pour vendre des billets. S'adresser au bureau de l'administration, rue 25 mai, Imprimerie de la Charité.

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS, rue Perez Castellanos n° 162.

riété des cours pour juger, sans doute, du nombre et de l'attitude des troupes campées sous le palais. Un peu après, la reine fit appeler Rœdzer. Il trouva cette princesse dans l'appartement de Thiéri, valet de chambre du roi. Cette chambre ouvrait sur le petit atelier de serrurerie de Louis XVI. La reine était seule, assise près de la cheminée, le dos tourné à la fenêtre. M. Dubouchage, ministre de la marine, entra et se tint un peu à l'écart, comme un homme qui surveille et qui attend. La reine, visiblement inquiète de ce qu'elle avait vu dans les cours, du petit nombre de défenseurs et de ce qu'on lui avait rapporté de la masse toujours croissante des assaillants, commençait à retomber, de l'exaltation des premières espérances, dans la prostration du découragement. C'était un de ces moments où la réalité qu'on ne veut pas voir apparaît pour la première fois confusément, et où l'on se révolte encore contre elle tout en la reconnaissant.

Marie Antoinette demanda à Rœderer ce qu'il y avait à faire dans les circonstances telles qu'elles se voyaient depuis le lever du jour. Rœderer ne dissimula pas à la reine ce qui pouvait déchirer son cœur pour éclairer sa raison. Il lui présenta, pour la première fois, l'idée de placer le roi et sa famille sous la sauvegarde de la nation, en les conduisant dans le sein de la représentation nationale, et en les rendant ainsi inviolables et sacrés comme la constitution elle-même. « Si

le roi doit périr, madame, dit Røderer il faut qu'il périsse du même coup que la constitution. Mais le peuple s'arrêtera devant sa propre image personnifiée dans l'assemblée de ses représentants. L'Assemblée elle-même ne pourra s'empêcher de défendre un roi qui confondra son existence avec la sienne. L'inurrection, criminelle devant la demeure du roi, sera parricide devant le sanctuaire de la nation." Tels furent les conseils de Røderer; Marie Antoinette rougissait en les écoutant, on voyait que sa fierté de reine luttait dans son âme avec sa tendresse d'épouse et de mère. M. Dubouchage, gentilhomme loyal et marin intrépide, vint au secours des perplexités de la princesse. — "Ainsi, monsieur, dit-il à Røderer, vous proposez de mener le roi à son ennemi? — L'Assemblée est moins ennemie que vous ne le pensez, répliqua le procureur du département, puisqu'au dernier vote monarchique quatre cents de ses membres contre deux cents ont voté pour La Fayette. Au reste, entre les dangers, je choisis le moindre, et je propose le seul parti que la destinée laisse ouvert au salut du roi."

VII.

La reine, avec un accent de résolution irritée, comme si elle eût cherché à se rassurer elle-même par le son de sa propre voix : « Monsieur, lui dit-elle, il y a ici des forces, il est temps de savoir qui l'emportera enfin

lettre est l'arrêt de mort de Mandat. Le conseil ordonne qu'il soit conduit à l'Abbaye. Le président, en donnant cet ordre, fait un geste horizontal qui en explique le sens. Un coup de pistolet abat l'infortuné commandant sous les marches de l'Hôtel de Ville. Les piques et les sabres l'achèvent. Son fils, qui l'attendait sur le perron, se précipite sur son corps et dispute en vain le cadavre de son père aux meurtriers. Le cadavre de Mandat, lancé dans la Seine, fait disparaître l'ordre de Pethion.

On a accusé du crime celui dans l'intérêt de qui le crime était commis. L'histoire, sévère pour la duplicité d'esprit de Pétion, n'a jamais pris sa main dans le sang. Il servait la Révolution par des faiblesses, par des complicités morales, jamais par le crime. L'ordre de tirer sur le peuple, si on l'eût retrouvé, accusait la municipalité tout entière, la mort de Mandat anéantissait le seul témoignage. Cette mort, par des mains inconnues, n'accusa personne et le flot de la Seine couvrit la responsabilité de la municipalité. Le conseil nomma à l'instant Santerre commandant général de la garde nationale à la place de Mandat. Pétion, qui rentrait alors chez lui en sortant de l'Assemblée, trouva à son porte six cents hommes envoyés par Santerre pour le garder dans sa maison et pour défendre sa vie des embûches de la cour.

Y.

La nouvelle de la mort de Mandat apportée aux Tuileries par son aide-de camp, répandit la consternation dans la garde nationale. Lachensaye, chef de bataillon, prit le commandement. Mais l'Hôtel de Ville occupé par les sections, une municipalité révolutionnaire et le commandement général donné à Santerre brisaient sa force morale dans ses mains. Les deux avant postes de l'Hôtel de Ville et du Pont Neuf étaient forcés. Le faubourg Saint Antoine au nombre de quinze mille hommes débouchait par l'arcade Saint Jean. Les Marseillais et le faubourg Saint Marceau au nombre de six mille hommes franchissaient le Pont Neuf. Une foule immense de curieux grossissait à l'œil cette armée du peuple et en portait l'apparence à plus de cent mille âmes. Ces deux corps allaient faire leur jonction sur le quai du Louvre et s'avancer sans obstacle vers le Carrouvel. La gendarmerie à cheval, en bataille dans la cour du Louvre, se voyant cernée à tous les guichets, ne pouvant charger contre des murs dans l'enceinte étroite où on l'avait emprisonnée, murmurait contre ses chefs et se partageait en deux détachements : l'un continuait à occuper inutilement la Cour du Louvre, l'autre allait se ranger en bataille sur la place du Palais Royal. Du côté des Champs Elysées, de la place Vendôme et de la rue Saint Honoré, nul obstacle n'avait contenu l'affluence du peuple. Des masses immenses baignaient le jardin.

C'était un délicieux tableau. Da vifs rayons de soleil, traversant et la le domine presque impénétrable de l'ombreuse futaie, venant quelquefois dorer les charmantes figures de Mme Bastien et de son fils, dont chaque pose, chaque mouvement était rempli de grâce et d'agilité. Marie, le visage coloré du rose le plus vif, les yeux animés, la bouche entrouverte et rieuse, la taille bien cambrée en arrière, le sein palpitant sous la fine étoffe de sa robe, le pied tendu en avant, la main armée de la raquette à manche de velours, recevait le volant, puis le renvoyait multillement à Frédéric dans une direction tout opposée à celle qu'il prévoyait. Anxieux, leste et rapide, écartant par un brusque mouvement de tête les boucles de sa belle chevelure brune, s'embarrassait son front, l'adole-lescent, en quelques bonds vigoureux et livrés avec adresse le joutait au moment où il renait la terre, et le re- jetait à sa mère... Celle-ci le rele- vait et le relançait non moins adroit-

— Mon Dieu, dit Frédéric, que c'est donc ridicule de rire ainsi !  
— Oui.... mais avoue que c'est bien bon.  
— Certainement, et c'est la faute de ce volant qui vient justement me tomber sur le nez.  
— Mais, ô bonhomme, qu'as-tu fait ?  
— J'ai éprouvé un regard vigilant, Frédéric !  
— Le volant lui retombe.... doit-il sur le nez.... et que, pendant l'équilibre, en voulant cependant relever ce coup d'assèpère, l'adulescent trebuché et roulé sur l'épau raison.  
Alors, ce furent des rires si fous, des éclats d'ilarité si violens, de la part des deux jeunes, que la dame, se levant, dit à son fils :  
— Tu mères et les bras dessus bras dessous, les jours empuirées. Je te regardai humide de larmes joyeuses, et recommençant parfois de rire brusquement et de plus bel, gagnèrent un banc de bois rustique placé en face de la cascade sur le bord du petit ruisseau ; là, tous deux prirent quelques instans de repos, pendant les quels Mme Bastien se mit à épancher avec sollicitude la saueur qui perlaît au front de son fils.

Cinq heures du soir allaient bientôt sonner, les rayons du soleil quoique brisés par les lames des persiennes n'abandonnaient point entièrement la fraîcheur au dedans, j'étais en gaie et la de vermeille et de joyeux reflets, tantôt sur la boiserie grise de la salle d'étude, tantôt sur de gros bouquets de fleurs récemment coupées et placées sur la cheminée dans des vases de porcelaine.

On voyait encore dans un grand verre de cristal, à pied, une douzaine de belles roses variées, à demi-floées, répondant le plus doux parfum, et qui semblaient égarer une table de travail chargée de livres et de papiers, de chaque côté de laquelle la mère et le fils, tous deux assis, semblaient très laborieusement occupés.

Mme Bastien, quoiqu'elle dut avoir bien tôt treize ou quatorze ans, en paraissait à peine vingt, tant son visage enchanterement respandait de fraîcheur juvénile, nous dirions presque virginal, car l'angélique beauté de cette jeune femme était digne d'inspirer ces naïves paroles faites pour la Vierge, mère du Christ :

« Je vous salue Marie pleine de grâce.... »

Mme Bastien portait une robe d'étales manches courtes en percaline à mille rayes d'un bleu pâle, serrée par un large ruban rose à sa taille élégante et souple, qui était, comme on dit, enroulée sur les dix doigts. Ses jolis bras étaient nus ou plutôt en partie voilés par le léger réseau de longues mailles

de blut qui ne dépassait pas son coude à fosses.

Deux épaïs bandeaux de cheveux châtains, naturellement irès ondes, 54 châtains, naturellement irès ondes, et descendant irès bas, encadrait l'ovale parait de son visage dont la blancheur transparente se colorait d'un carmin délicat vers le milieu des joues; ses grands yeux, du plus tendre, du plus riant azur, se frangeaient de longs cils, bruns comme ses sourcils; elle était, bruns comme les cheveux follets qui, se crispant à la naissance de son cou, annonçaient une nature pleine de vie et de sève, l'humide corail des lèvres, le brillant émail des dents, la ferme rondeur de ses bras charmants légèrement roses comme ceux d'une jeune fille, complétaient ces symphonies, d'un sang pur, riche et virg, conservé intact par la régularité d'une vie solitaire, chaste et pour ainsi dire caustique, vie concentrée toute entière dans une seule passion... l'amour maternel.

Le phrygien de Marie Baëten offrait un double caractère, car si l'analyse révélait une énergie, une persistance de volonté, peu communes jointes à une rare intelligence, l'expression de son regard était d'une ineffable bonté, son sourire plein de douceur et de gaieté.... de gaieté, ainsi que le témoignaient deux petites fossettes roses, creusées par la fréquence d'un frémissement de sa bouche. En effet, la jeune mère était si au moins 600

T. ENVIÉ,  
 —  
 PREMIERE PARTIE.  
 —  
 II.

